

COMMUNE D'ETREMBIERES
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES BLEUETS

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Toutes les associations communales ont accès à la Salle des Bleuets pour leurs réunions et leurs repas internes à titre gratuit en semaine. L'utilisation de cette salle n'est pas possible le week-end.

La Salle des Bleuets ne pourra être en aucun cas louée pour des réunions politiques, religieuses, évangélistes ou à but lucratif et autres

L'application de ce règlement pourra être contrôlée à tout moment par le Maire ou toute autre personne désignée par lui à cet effet.

La signature de ce règlement engage les utilisateurs à le respecter.

Le présent règlement sera signé une fois par chacune des associations intéressées par cette mise à disposition, puis lors de changement de Président ou de Bureau.

Réservation en Mairie au moins une semaine avant. La clé sera remise en Mairie la veille ou le jour de l'occupation et sera à rendre en Mairie le lendemain.

L'agenda de réservation est géré par le secrétariat de la Mairie.

Une attestation d'assurance responsabilité civile étendue à l'occupation occasionnelle de cette salle devra être fournie ainsi qu'un chèque de caution pour le matériel et le nettoyage d'un montant de 500 € libellé à l'ordre du Trésor Public.

La Salle des Bleuets devra être fermée au plus tard à 22 h.

Les locaux devront être rendus propres et rangés. Sinon, le chèque de caution sera encaissé.

Fait à Etrembières le 13 octobre 2014

Le Maire,
Alain BOSSON



Signature du Président de l'association
Précédée de la mention « Lu et approuvé »